

## “Ensemble pour l’avenir d’Ecouflant”

### Le réaménagement du Centre Bourg. Faut-il vendre la place Bellebranche ?

*Le projet de réaménagement du Centre Bourg a été défini et les plans nous ont été présentés sans concertation préalable lors du Conseil Municipal du 24/11/2009.*

Ce projet consiste en la construction sur la Place de BelleBranche d’un Restaurant Scolaire, d’une extension de la Bibliothèque et de surfaces commerciales avec 13 logements au-dessus.

**Nous avons voté contre ce projet pour les raisons suivantes**

#### 1) Conduite du Projet :

L’option choisie par la Municipalité est de vendre la place BelleBranche au constructeur Angers Habitat, sur une surface nécessaire à l’emprise des constructions, soit 1 015 m<sup>2</sup>.

Ce choix a été guidé par des « raisons de confort » a précisé M. Le Maire.

Le Restaurant Scolaire et la Bibliothèque, seront construits par un constructeur privé sur un terrain privé. Ces bâtiments redeviendront publics en fin d’opération, car ils seront revendus à la commune au fur et à mesure de leur édification, tandis que les logements situés au-dessus resteront totalement privés !!!

Les conséquences sont loin d’être négligeables :

Si la même logique est appliquée, aux futures constructions envisagées par la Municipalité, le terrain communal du Centre Bourg se réduira à peau de chagrin.

Les bâtiments communaux et privés étant imbriqués, que se passera-t-il, si le constructeur n’entretient pas les bâtiments dont il aura la propriété ?

Les Municipalités futures devront-elles en assurer le financement ?

La commune doit rester propriétaire de son domaine.

La vocation du Conseil Municipal n’est pas d’aliéner les terrains communaux alors que d’autres solutions peuvent être étudiées et pourraient permettre de préserver les intérêts de la Commune.

\* Conclure un bail emphytéotique avec Angers Habitat. Les constructions seront érigées de la même façon, mais l’immense avantage est que la commune en deviendra pleinement propriétaire à la fin du bail.

\* Etablir avec Angers Habitat une convention du même genre que celle conclue avec Angers Loire Métropole pour le CLSH. Au terme de la convention, le propriétaire du terrain devient propriétaire des bâtiments.

#### 2) Aménagement du projet :

L’implantation des constructions ne nous paraît pas judicieuse car :

Actuellement le pôle d’activité est situé au cœur du Bourg dans la rue de BelleBranche et sur la place de la Mairie.

Le projet prévoit le déplacement de la Poste et du Salon de Coiffure vers la promenade de la Vielle Maine alors que la Boulangerie et le Bar Tabac res-

teront rue de BelleBranche.

Il en résultera un éclatement de l’activité commerciale contraire au regain de dynamisme souhaité. D’autant plus que la problématique du commerce de proximité n’est pas résolue.

Les constructions seront localisées dans une zone potentiellement inondable. Faut-il prendre le risque ?

La Municipalité envisage également de vendre 98 m<sup>2</sup> pris sur le domaine public (trottoirs et parkings promenade de la Vieille Maine) nécessitant l’ouverture d’une enquête publique.

La suppression de ces infra structures est en totale contradiction avec le projet. Avec l’installation des commerces et la construction de 13 logements, trottoirs et parkings deviennent plus que jamais indispensables.

Le souhait étant que le Centre Bourg devienne un lieu d’échanges et de convivialité, nous souhaitons que des choix aussi cruciaux pour l’avenir de notre commune soient discutés lors de réunions publiques en concertation avec tous les habitants, premiers utilisateurs de ce réaménagement.

**M. Le MAIRE accordera-t-il la parole aux Ecouflantais ?**

*Catherine CARRE, Yasmine EPINARD,  
Arlette MANDIN,  
Michelle MARCHAND,  
Alain MONNIER*

#### ( Contact )

**Alain Monnier - 12 rue de la rivière  
49000 Ecouflant  
☎ 02 41 60 86 08 ou 06 26 77 34 45  
minorité@ecouflant.fr**